



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 19/03/2020
Reçu en préfecture le 19/03/2020
Affiché le **23 MARS 2020**
ID : 039-283900017-20200312-C2020_16-AR

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 12 mars 2020**

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : 0
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14/02/2020

Délibération n° C 2020- 16

Approbation du compte administratif de l'exercice 2019

L'an deux mille vingt, le douze mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Messieurs Richard VIGNON, Préfet du Jura, Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet étaient excusés.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Messieurs Gilbert BLONDEAU, Jacques FAIVRE, Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Denis RENAUD.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin de Classe Normale Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au Chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5^{ème} membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-14 du 19 mars 2019 relative au Budget Primitif de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-22 du 26 juin 2019 relative à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2019-23 du 26 juin 2019 relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-26 du 26 juin 2019 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-41 du 11 décembre 2019 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2019 et information sur les opérations de dépenses imprévues ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 5 mars 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Conformément aux règles de la comptabilité publique et aux articles L 1612-12, L 3241-1 et L 3312-5 du CGCT, le compte administratif de l'exercice 2019 est soumis à votre approbation.

Il fait apparaître un résultat de 2 082 216,95 € à la clôture de l'exercice. Ce résultat est conforme à celui du compte de gestion de l'exercice 2019, établi par le comptable public et soumis préalablement à l'approbation de notre assemblée.

<u>Résultats 2018 réalisés</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Capitalisation (affectation) sur 2019 :	- €	- €	
solde	613 294,45 €	3 389 565,28 €	4 002 859,73 €
<u>Résultat de l'exercice 2019</u>			
Dépenses :	18 274 746,67 €	9 895 150,26 €	28 169 896,93 €
Recettes :	18 059 491,06 €	8 189 763,09 €	26 249 254,15 €
Résultats EXERCICE 2019	-215 255,61 €	-1 705 387,17 €	-1 920 642,78 €
Résultats comptables CA 2019	398 038,84 €	1 684 178,11 €	2 082 216,95 €

Il convient de noter les points suivants sur l'exercice 2019 :

- Le résultat de fonctionnement s'établit à - 215 256 € (- 202 662 € en 2018), portant le solde cumulé de la section à 398 039 € (613 294 € fin 2018) ;
- Le solde de la section d'investissement est de - 1 705 387 €, pour un résultat comptable de 1 684 178 € constaté à la clôture de l'exercice.

Le report des restes à réaliser, d'un montant de 2 438 896 € de crédits en dépenses et de 1 017 000 € en recettes, génère un résultat net cumulé en déficit de 262 282 €.

Restes à réaliser 2019	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses		-2 438 896 €	
Recettes (emprunt)		1 017 000 €	
Resultats nets 2019	398 039 €	262 282 €	660 321 €

En fonctionnement, il y a eu en 2019, contrairement à 2018, une inscription et une réalisation de neutralisation des amortissements immobiliers d'un montant de 438 195 €, dépense d'investissement et recette de fonctionnement ; il n'y a pas eu d'excédent affecté en investissement.

En outre, les dépenses de l'exercice, tout en restant dans les crédits votés ont été supérieures de 215 256 € aux recettes, ce qui a réduit d'autant en fin d'exercice le solde cumulé repris dès le BP 2020 pour contribuer à l'équilibre. Toutefois les dépenses réelles (+2,30 %) restent inférieures aux recettes réelles, qui diminuent (-0,52 %). Le rattachement justifié de certaines dépenses engagées en 2019 a été plus important (+ 145 000 €) qu'en 2018.

Les excédents cumulés sur la section de fonctionnement, fruit des importants efforts de gestion réalisés par les services, sont en effet repris par anticipation dès le BP pour contribuer, avec la neutralisation des amortissements immobiliers, à équilibrer la section de fonctionnement.

En investissement, les dépenses de l'exercice sont supérieures de 1 705 387 € aux recettes, malgré la réalisation l'emprunt de 1 900 000 €, sachant qu'il y a eu un montant élevé de reports repris au BP 2019 (5 158 830 €).

Dans ce contexte d'amenuisement des excédents et de nouvelles dépenses réglementaires, il convient donc d'être particulièrement vigilant sur les deux sections concernant les prévisions et les exécutions des budgets 2020 et 2021.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	BP+BS+DM 2019	Réalisé 2019		Variation 2018/2019
				€	%	
011	Charges à caractère général	2 770 117 €	2 948 292 €	2 843 332 €	96,44%	2,64%
012	Charges de personnel	11 813 719 €	12 314 218 €	12 125 956 €	98,47%	2,64%
65	Autres charges de gestion coura	170 774 €	146 039 €	139 211 €	95,32%	-18,48%
66	Charges financières	139 813 €	134 420 €	133 507 €	99,32%	-4,51%
67	Charges exceptionnelles	4 799 €	2 000 €	- €	0,00%	-100,00%
022	Dépenses imprévues		30 577 €		0,00%	
Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)		14 899 223 €	15 575 546 €	15 242 006 €	97,86%	2,30%
042	amortissement	3 015 644 €	3 016 567 €	3 016 566 €	100,00%	0,03%
	valeur comptable immo cédée			16 174 €		
023	Virement vers la section d'investissement					
GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 914 867 €	18 592 113 €	18 274 747 €	98,29%	2,01%

Les dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de 342 783 €, atteignent 15 242 006 €.

Le pourcentage de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement a atteint 97,86 %, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne des taux de réalisation constatée ces trois dernières années (96,51%).

C/011 – Charges à caractère général : 2 843 332 € (+ 73 215 €, soit + 2,64 %)

Les charges à caractère général ont augmenté légèrement en 2019 (+2,64%), mais moins qu'en 2018 (+ 8,40%). Leur taux de réalisation est en hausse à 96,44%, contre 94,05% en 2018.

- Représentant un important poste de dépenses, le budget alloué aux fluides reste pratiquement stable pour s'établir à 825 422 € (-4 230 € soit -0,51 %). Il se décompose comme suit :
 - dépenses en eau et assainissement (23 301 €) (22 758 € en 2018) ;
 - dépenses en électricité (381 831 €) (356 549 € en 2018) ;
 - dépenses en chauffage urbain (40 710 €) (50 603 € en 2018) ;
 - dépenses en combustible (43 400 €) (37 632 € en 2018) ;
 - dépenses en carburant (336 180 €) (362 110 € en 2018) ;
- L'achat de fournitures de petit équipement, en légère augmentation, s'élève à 233 849 € (+ 30 846 €, soit + 14,84 %), réparti entre les achats de pièces détachées de véhicules (202 272 €) ; de petit matériel divers (16 091 €) ; de détecteurs de monoxyde de carbone (7 000 €) ; de matériel informatique (4 700 €) et de matériel de sport (3 786 €) ;
- Le coût des locations immobilières représente 32 310 €, ce poste budgétaire reste stable. La baisse constatée est due à la prise en compte de 13 mois en 2018 et de 12 en 2019 ;
- La maintenance et l'entretien des biens atteignent 614 277 € (+39 134 € ; soit +6,80%). Cette augmentation est due principalement aux dépenses d'entretien des bâtiments qui s'élèvent à 163 002 € (+24 932 € ; soit +18,06%), et aux dépenses d'entretien et de maintenance des véhicules qui s'établissent à 147 969 € (+11 456 €, soit +8,39 %). Les dépenses de maintenance informatique d'un montant de 226 333 € sont stables (+3 554 € ; soit +1,61 %) ainsi que les dépenses de maintenance de matériel technique d'un montant de 76 972 € (-817 € ; soit -1,04 %) ;
- Les cotisations d'assurance représentent 210 115 € (-17 106 € ; soit -17,53%). Cette baisse est due aux assurances dommages ouvrages (-32 800 €) compensée par l'augmentation des assurances des véhicules (+10 416 €) et de l'assurance de risques statutaires pour le personnel (+4 260 €) ;
- Le financement des organismes de formation a légèrement diminué pour atteindre 138 837 € (- 6 761 €, soit - 4,64%) ;
- Les dépenses d'honoraires s'établissent à 86 029 € (+66 887 €, soit +349,42%). Cette forte hausse est due à la multiplication des contentieux (+33 728 €), et comprend l'accompagnement pour l'équipe de direction (+26 160 € dont 11 000 € restent engagés) ;
- Les frais de télécommunication et d'affranchissement s'établissent à 158 254 € (-1 856 €, soit -1,16%) ;
- Le paiement à des tiers représente 64 542 € (-8 355 €, soit -11,46 %). Ce montant se répartit ainsi : remboursement des salaires des SPV aux entreprises conventionnées avec le SDIS pour 46 666 € (-12 388 €, soit -20,88 %), remboursement à la commune de ST MAUR d'une partie de loyer du pylône pour 12 587 €, interventions limitrophes pour 4 300 € (-3 132 €, soit -42,14 %), paiement de frais à d'autres SDIS pour 988 € (0 € en 2018).

C/012 – Frais de personnel : 12 125 956 € (+ 312 237 €, soit + 2,64 %)

Les dépenses de personnel s'établissent à 12 125 956 € pour un taux de réalisation de 98,47 % (97,99% en 2018). Celles-ci représentent 79,56 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un ratio légèrement inférieur à la moyenne de ces quatre dernières années (80,27%).

Personnel rémunéré (SPP - PATS - Contractuels - Stagiaires)

Les dépenses consacrées au personnel rémunéré ont progressé de 2,49% soit +188 456 €, atteignant 7 757 322 € (63,97 % du chapitre), Le glissement vieillesse technicité (GVT), lié principalement à l'ancienneté des agents, génère naturellement une augmentation structurelle des rémunérations du personnel. La réforme des échelons mise en application en 2017 a néanmoins permis d'en limiter les conséquences. Ce phénomène est amplifié par la mise en place du RIFSEEP de manière rapide au sein de l'institution. En effet, ce dispositif a mis fin au principe d'augmentation du régime indemnitaire en lien avec l'augmentation d'échelon précédemment en vigueur au sein du SDIS. Il convient toutefois de préciser qu'un effet seuil arrivera nécessairement 4 ans après sa mise en place, soit en 2022

En 2019 certaines économies ont pu être réalisées grâce notamment aux départs de 4 agents : 1 pharmacienne, 1 commandant, 1 capitaine, 1 adjoint technique principal par mutations extra départementales générant une vacance de postes de quelques mois. Il faut également souligner que le remplacement des départs à la retraite par des agents disposant d'une ancienneté moindre induit également des économies (effet noria).

Personnel indemnisé (SPV - Anciens)

Les indemnités versées aux SPV ont représenté 3 293 866 € en 2019, correspondant à 27,16 % des dépenses du chapitre. Malgré un nombre de sorties de secours (21 120) en baisse de 3,6%, le montant des indemnités augmente de 2,40% soit + 77 099 €, hausse liée à l'astreinte et à l'activité de formation, notamment du plateau technique.

Les dépenses liées aux prestations « retraite » s'élèvent à 1 074 768 € (+ 4,54 %, soit + 46 682 €) correspondent à 8,86% des dépenses du chapitre 50 000 € restent engagés. Elles se décomposent en 3 régimes :

- régime allocations de vétérance et de fidélité (SPV partis avant janvier 2015) pour 804 079 €
- régime PFR (SPV partis entre 2005 et 2015) pour 156 688 €
- Régime NPFR (IMPALA) (SPV partis depuis janvier 2016) pour 64 001 €

c/65 – Autres charges de gestion courante : 139 211 € (-31 563 €, soit -18,48%)

Le chapitre des "autres charges de gestion courante" diminue suite à la fin de la créance due par la société ANOUKIS admise en non-valeur.

Les subventions versées à des organismes privés (Comité des Œuvres Sociales du SDIS, Union Départementale, Spéléo Secours, Amicale de la Direction, Œuvre des Pupilles) ont représenté un montant de 56 539 €.

c/66 – Intérêts des emprunts : 133 507 € (- 6 306 €, soit - 4.51 %)

La charge d'intérêts d'emprunts continue sa décroissance, en raison de la diminution naturelle du montant des intérêts avec le vieillissement de la dette.

c/042 – Opérations d'ordre : 3 032 740 € (+17 097 €, soit +0.57 %)

Ce chapitre concerne principalement la dotation aux amortissements versée à la section d'investissement pour un montant de 3 016 566 €. Celle-ci était de 3 015 644 € en 2018.

2. Recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BP+BS+DM 2019	Réalisé 2019		Variation 2019/2018
					€	%	
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	758 260 €	878 389 €	619 900 €	772 100 €	124,55%	-12,10%
74	Contributions et participations	16 715 408 €	16 708 438 €	16 810 524 €	16 761 258 €	99,71%	0,32%
75	Autres produits de gestion courante	4 109 €	4 130 €	4 200 €	4 166 €	99,19%	0,88%
013	Atténuation de charges	24 007 €	36 744 €	37 000 €	27 570 €	74,51%	-24,97%
77	Produits exceptionnels	137 826 €	66 528 €	69 000 €	54 436 €	78,89%	-18,18%
78	Reprises sur amortissements et provisions		17 976 €	17 976 €			-100,00%
	Total recettes réelles	17 639 611 €	17 742 205 €	17 558 600 €	17 619 530 €	100,35%	-0,52%
042	Neutralisation	372 397 €		438 195 €	438 195 €	100,00%	
	Opérations d'ordre entre sections				1 766 €		
002	Excédent de fonctionnement reporté			613 294 €			
	TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 012 008 €	17 742 205 €	18 610 089 €	18 059 491 €	97,04%	1,96%

Les recettes réelles de fonctionnement, en diminution de 92 674 € (soit - 0,52%), atteignent 17 619 530 €.

c/70 – Produits des services, du domaine et ventes directes : 772 100 € (-106 289 €, soit – 12,10%)

Après la hausse constatée en 2018 (+ 85 064 €, soit + 13,48%) les prestations payantes restent stables à 717 527 € (+1 429 €, soit +0,20%) Les recettes liées aux transports sanitaires ont augmenté de 42 389 € (+8,47%) pour s'établir à 543 082 €. A l'inverse, la facturation des interventions effectuées sur zones autoroutières a diminué de 29 305 € (-43,10%) pour s'élever à 38 685 €, ainsi que les autres prestations (surveillance plages, pollution...) qui s'établissent à 135 760 € (-11 655 €, soit -7,91%)

Ce chapitre comprend aussi les recettes de remboursements de salaires pour un montant total de 30 074 € (-83 810 € soit -73,59 %) qui correspond au personnel mis à disposition :

- Commandant Philippe HUGUENET pour la FNSPF (4 421 €)
- Lieutenant-Colonel Claude FEUVRIER jusqu'en octobre 2018 pour le ministère de l'intérieur (9 752 €) ;
- élève Colonel Thibaut NIDERLENDER pour l'ENSOSP (15 900 € pour 1 trimestre).

Les autres prestations de services facturées par le SDIS, telles que la location à un opérateur d'un pylône de transmissions à Saint-Maur, les jurys SSIAP, la mise à jour des émetteurs récepteurs dans les CHU et les immersions FILT ont représenté 24 499 € de recettes.

c/74 – Contributions et participations : 16 761 258 € (+52 820 €, soit +0,32%)

Le chapitre des contributions et participations a représenté 92,81% des recettes de fonctionnement, pour un montant de 16 761 258 €.

La contribution au budget du SDIS versée par le Département est restée à 7 629 548 € correspondant au niveau établi en 2015. Le montant des contributions versées par les communes et les EPCI est de 8 849 373 €, inchangé depuis 2011.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le transfert aux EPCI de la contribution au SDIS des communes se poursuit. Le montant de leur contribution est ainsi passé de 4 666 694 € répartis entre 6 EPCI compétents en 2015, à 8 112 040 € répartis entre 15 EPCI en 2019.

CONTRIBUTIONS	2015		2016		2017		2018		2019	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Département	7 629 048 €	46,30%	7 829 548 €	46,94%	7 629 548 €	46,30%	7 629 548 €	46,30%	7 629 548 €	46,30%
Communes/EPCI	8 849 373 €	53,70%	8 849 373 €	53,06%	8 847 849 €	53,70%	8 849 373 €	53,70%	8 849 373 €	53,70%
dont Communes	4 182 679 €	25,38%	3 283 371 €	19,69%	1 727 488 €	10,48%	1 093 277 €	6,63%	737 333 €	4,47%
dont EPCI	4 666 694 €	28,32%	5 566 002 €	33,37%	7 120 361 €	43,21%	7 756 096 €	47,07%	8 112 040 €	49,23%
TOTAL	16 478 421 €	100,00%	16 678 921 €	100,00%	16 477 397 €	100,00%	16 478 921 €	100,00%	16 478 921 €	100,00%

Le chapitre se compose également du remboursement en annuités des intérêts des emprunts financés par le Département. En baisse de 15,05 %, celui-ci s'établit à 82 045 €, contre 96 583 € en 2018, profitant de la diminution du capital restant dû et de l'orientation favorable des taux interbancaires appliqués à certains emprunts à taux révisibles.

Enfin, un certain nombre de communes versent au SDIS une participation à la construction de casernes, via le remboursement en annuités d'emprunt, pour un montant de 115 644 €. Établi selon un tableau d'amortissement fixe, le montant des participations des communes était de 119 238 € en 2018.

c/013 – Atténuations de charges : 27 570 € (-9 174 €, soit - 27,97 %)

Les recettes de ce chapitre se composent des remboursements du supplément familial de traitement par le Fonds National de Compensation (20 393 € selon un système de péréquation avec calcul annuel), de remboursement de congés de paternité (2 389 €), d'indemnités d'assurance pour accident de travail (2 407€) et de remboursements de charges sociales (2 380 €).

c/77 – Produits exceptionnels : 54 436 € (- 12 092 €, soit – 18,18%)

Le chapitre des produits exceptionnels a subi une baisse de 18,18 % pour s'établir à 54 436 € contre 66 528 € l'année passée.

Les recettes du chapitre se composent des dommages et intérêts en exécution de jugements (240 €), des pénalités de retard des marchés (3 438 €), d'une subvention pour l'audit énergétique du CIS SALINS (5 500 €), des annulations de mandats sur exercices antérieurs (10 808 €), des indemnités de sinistres versées par les assurances (10 829 €), ainsi que de la cession de véhicules et matériels (17 908 €) et d'autres remboursements (4 008 €).

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BP+BS+DM 2019	Réalisé 2019		Variation 2019/2018
					€	%	
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement	12 654 €					
16	Emprunts et dettes assimilées	482 273 €	482 038 €	481 824 €	481 824 €	100,00%	-0,04%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	452 255 €	624 807 €	856 081 €	307 091 €	35,87%	-50,85%
204	Subventions d'équipement versées	- €	52 320 €	229 180 €	3 000 €	1,31%	-94,27%
21	Immobilisations corporelles	1 943 094 €	2 286 070 €	3 954 545 €	2 901 988 €	73,38%	26,94%
23	Immobilisations en cours	257 229 €	1 331 205 €	7 415 243 €	5 615 373 €	75,73%	321,83%
020	Dépenses imprévues	- €		51 794 €			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	3 147 506 €	4 776 439 €	12 988 667 €	9 309 276 €	71,67%	94,90%
040	Neutralisation	372 397 €		438 195 €	438 195 €	100%	
	dont Opérations d'ordre entre sections	1 397 €			1 766 €		
041	Opérations Patrimoniales		1 252 723 €	148 506 €	145 914 €	98%	-88,35%
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	372 397 €	1 252 723 €	586 700 €	585 875 €	99,86%	-53,23%
	TOTAL GENERAL- DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 519 903 €	6 029 162 €	13 575 367 €	9 895 150 €	72,89%	64,12%

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'établit à 9 309 276 €, soit une augmentation de 94,90% (+4 532 836 €). Cette augmentation s'explique par le niveau historique du BP 2019 et l'importance des reports, et l'avancée des travaux du CIS LONS LE SAUNIER/ Plateforme Atelier-Logistique.

Le taux de réalisation est de 71,67 % sur les dépenses réelles (46,78% en 2018, 48,04 % en 2017). Sur l'ensemble des dépenses d'investissement il est de 72,89%.

c/16- Emprunts et dettes assimilés : 481 824 € (soit - 214 €, soit - 0,04%)

Ce chapitre concerne le remboursement du capital des différents emprunts en cours. Le remboursement du capital pour le nouvel emprunt pour l'opération à MONTMOROT n'interviendra qu'en 2021.

c/20- Immobilisations incorporelles : 307 091 € (soit -317 716 €, soit -103,46 %)

Les immobilisations incorporelles sont en diminution en raison de la baisse des frais d'études (-317 304 €), notamment de ceux de la construction du CIS LONS LE SAUNIER/ Plateforme Atelier-Logistique (-284 374 €), ainsi que de celle du CIS ORCHAMPS/CHAUX

c/204 – Subventions d'équipement versées: 3 000 € (-49 320 €)

La subvention concerne la réfection des sanitaires du CIS SAINT-AUBIN.

c/21 – Immobilisations corporelles : 2 901 988 € (+615 918 €, soit +26,94 %)

La hausse de 26,94% des immobilisations corporelles provient essentiellement de l'augmentation des achats d'autres matériels outillages techniques qui s'élèvent à 476 683 € (+ 318 926 €) dont 300 000 € d'acquisitions de moniteurs multiparamétriques et des achats de véhicules pour un montant de 1 851 552 € (+487 607 €). Pour mémoire, les achats de véhicules ont été réalisés ainsi :

- 218 180 € au titre de l'exécution du programme d'équipement 2016, mais réalisé en 2019, comprenant l'achat de 1 VLHR et 1 FPTL ;
- 1 573 220 € au titre de l'exécution du programme d'équipement 2018, correspondant à l'achat de 4 VSAV, 3 VL, 3 VLHR, 4 CCR, 1 EPA, 1 motopompe remorquable ;
- 19 850 € au titre de l'exécution du programme 2019, correspondant à l'achat de 1 VLHR.

Les dépenses liées à la construction ou la rénovation de bâtiments publics restent stables à 93 879 € (+ 2 804 €).

A l'inverse, une baisse significative des dépenses est observée sur les articles suivants :

- - 110 442 € en autre matériel d'incendie et de secours (hors habillement), soit -46,86% ;
- -57 698 € en matériel informatique, soit - 56,61% ;
- - 54 710 € en agencement et aménagement, aucune dépense n'a été réalisée en 2019, mais un engagement de 60 000 € a été reporté sur le budget 2020 ;

Les dépenses d'habillement s'élèvent à 279 124 € (+ 38 558 €). Les deux plans de dotations pluriannuels lancés en 2016 se poursuivent, comprenant :

- le renouvellement des casques F1 SF par les casques F1 XF de couleur jaune : achat de 135 casques pour un montant de 40 449,97 € ;
- La dotation en blousons coupe-vent (softs shell) : achat de 500 blousons pour un montant de 33 145 €.

Il a été également consacré 3 493,08 € pour l'équipement des JSP.

c/23 – Immobilisations en cours : 5 615 373 € (+4 284 168 €, soit + 321,83 %)

Le chapitre des immobilisations en cours s'établit à 5 615 373 €. Cette importante augmentation est due principalement aux travaux de construction du CIS LONS LE SAUNIER/ Plateforme Atelier-Logistique (3 159 455 €) ainsi qu'au paiement des avances du programme pluriannuel d'équipement en véhicules 2019 et 2020 (1 550 007 €), et aux premiers paiements concernant la construction du CIS ORCHAMPS/CHAUX (180 801 €).

2. Recettes d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BP+BS+DM 2019	Réalisé 2019	% Réalisation	Variation 2019/2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	469 344 €	611 134 €	800 000 €	818 125 €	102,27%	33,87%
13	Subventions d'investissement		1 544 115 €	2 384 670 €	2 291 199 €	96,08%	48,38%
16	Emprunts et dettes assimilées		- €	3 802 060 €	1 900 000 €	49,97%	
21	Immobilisations corporelles	5 084 €	5 760 €		1 784 €		-69,03%
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €		34 000 €			
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		474 428 €	2 161 008 €	7 020 730 €	5 011 109 €	231,89%	131,89%
040	Opérations d'ordre entre sections	3 086 311 €	3 015 644 €	3 016 567 €	3 029 209 €	100,42%	0,45%
041	opérations patrimoniales		1 252 723 €	148 506 €	149 445 €		-88,07%
021	virement de la section de fonctionnement						
001	excédent d'investissement reoprté			3 389 565 €			
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		3 086 311 €	4 268 366 €	6 554 638 €	3 178 654 €	48,49%	-25,53%
TOTAL GENERAL - RECETTE D'INVESTISSEMENT		3 560 739 €	6 429 375 €	13 575 367 €	8 189 763 €	60,33%	27,38%

c/10 – Dotations, fonds divers et réserves : 818 125 € (+ 206 992 €, soit + 33,87%)

Ce chapitre se compose des recettes issues du FCTVA versé par l'État, en augmentation en raison de la hausse des dépenses d'investissement éligibles, notamment les opérations des COMBES et de MONTMOROT.

c/13 – Subventions d'investissement : 2 291 199 € (+ 747 085 €, soit +48,38%)

Ce chapitre correspond aux subventions versées par le Département et les communes pour la construction de casernes. Celui-ci s'élève à 2 291 199 € et comprend :

- les remboursements par le Département du capital des emprunts pour le financement des constructions des casernes de ST-CLAUDE, MONT-SUR-MONNET, VIRY, THERVAY, CHAMPAGNOLE et DOLE, pour un montant de 245 557 € et d'une subvention destinée à soutenir la continuité de l'effort du SDIS sur les constructions des CIS (PLATEAU DE NOZEROY, LE LIZON) de 296 500 € par opération ;
- les subventions en capital versées par les communes co-financeuses à 50% des constructions des CIS (1 452 642 €) : ARBOIS (127 908 €), PLATEAU DE NOZEROY (64 375 €), ORCHAMPS/CHAUX (216 600 €) et CIS LONS LE SAUNIER/ Plateforme Atelier-Logistique (16 238 € + 1 027 522 € par ECLA)

c/040 - Opérations d'ordre entre sections : 3 029 209 € (+13 566 €, soit +0,45%)

Ce chapitre concerne essentiellement le transfert de la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour la somme de 3 016 566 €.

c/041 - Opérations patrimoniales : 149 445 €

Ce chapitre comprend l'intégration des frais d'études et d'insertion aux chapitres 21 et 23, pour 149 445 € (CIS LONS LE SAUNIER/Plateforme Atelier-Logistique, CIS LES COMBES, CIS ORCHAMPS/CHAUX), il y avait moins d'opérations à régulariser que l'année précédente.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019.

DECISION N° C 2020-16 DU 12 MARS 2020

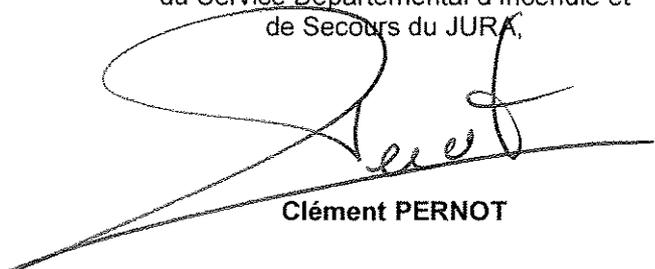
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'exercice 2019.

Le Président a quitté la séance, n'a pas pris part au vote, puis a repris.

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le **19 MARS 2020**
Affiché le **23 MARS 2020**
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JUR A,



Clément PERNOT